

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix juillet à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 03 juillet 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents:

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Martine GIL, Marie LORENTE,

Messieurs Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Gilles VICENTE

M. Pierre-Jean ROUGEOT donne procuration à Mme Catherine FIS
M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer. Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

139-2023 Commission du marché d'assurance complémentaire santé-Attribution

Vu la délibération n°108-2023 en date du 11 avril 2023 autorisant le Président à lancer une consultation pour désigner le prestataire pour la protection complémentaire santé des agents dans le cadre d'une convention de participation employeur ;

Accusé de réception en préfecture 034-200071058-20230710-139-2023-DE Date de télétransmission : 12/07/2023 Date de réception préfecture : 12/07/2023

Vu la consultation publiée à cet effet sur le site acheteur de la communauté de communes Les Avant-Monts en date du 22 juin 2023

Le Président propose de créer une commission marché spécifique à cette consultation qui aura pour mission l'ouverture des plis, l'analyse des offres, la négociation, et la proposition de désignation du candidat le mieux ou le moins disant ;

Les membres suivants pourraient composer la commission du marché d'assurance de la protection santé des agents

Nom	Prénom	Fonction
BARO	Gérard	Vice-Président délégué aux marchés
		publics
BOUCHE	Philippe	Vice-Président délégué aux contrats
RIES	Joël	Conseiller délégué au personnel
MAURY	Sophie	DRH
TOSCANO	Jean-Louis	Délégué du personnel
CAZALETS	Jean-Noël	Agent de prévention

Le Président demande au conseil d'approuver la création de la commission et de l'autoriser à signer le marché d'assurance de la protection santé des agents à l'issue de la consultation et sur proposition de la commission

Le Conseil de Communauté, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la création de la commission marché telle que composée ci-dessus

DIT que la commission des marchés complémentaire santé sera compétente pour mener la consultation destinée à désigner le prestataire de la protection complémentaire santé des agents dans le cadre d'une convention de participation employeur (ouverture des plis-analyse des offres - négociation- désignation du candidat) ;

AUTORISE le Président à signer le marché d'assurance protection santé des agents à l'issue de la consultation et sur proposition de ladite commission

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,